

Compte rendu du CSE extraordinaire du 18 février 2021

Membres de la direction présents : Jennifer BRISSAUD (Responsable Ressources Humaines), Sébastien RUIS (Responsable Exploitation)

Membres élus présents : Alain JOUAN, Virginie GONNEAU, Sandra MONNERY, Matthieu CUGNO, Elodie MARTIN, Oualid BARKALLAH

La séance est ouverte à 08h35.

Trois points ont été présentés lors de cette réunion :

1. Modification de l'objectif de l'atelier NIKE pour les primes de performance mensuelle.

L'objectif était de retravailler les objectifs suite aux remontées des collaborateurs. L'analyse a été faite sur 6 mois, soit de juillet 2020 à décembre 2020. Les temps analysés sont ceux du début à la fin du prélèvement.

Quantité préparée	Temps déclaré
69 344	1 594

La productivité est donc de 43,5 pièces de l'heure donc nous avons choisi de définir l'objectif à 45 pièces de l'heure pour un ratio à 1. Pour rappel, la prime est déclenchée à compter du ratio de 0,85.

Cette grille sera appliquée sur le calcul des primes de janvier 2021. L'affichage sera fait sur les panneaux prévus à cet effet. La grille est annexée au présent CR.

2. Cambriolage de STV.

Le week-end du 6-7 février 2021, 8 individus se sont introduits dans l'entrepôt une 1^{ère} fois le matin et sont revenus la nuit. Ils sont passés par le quai fer à l'extérieur, avec 2 trafics blancs et un véhicule léger. Ils sont montés sur le toit avec une échelle et sont descendus en rappel dans l'entrepôt par un puit de lumière. Ils ont débuté leur vol par la zone sensible. Les colis ont été remontés à la corde sur le toit.

Au total, on dénombre 4 300 produits volés (tee-shirts et bas de jogging) pour un préjudice d'environ 250 000€ (valeurs d'achat des produits).

Une enquête assurance et une enquête par la Gendarmerie de Lagnieu sont en cours. Beaucoup d'informations ont d'ores et déjà été récupérées. Une connivence interne ne fait aucun doute.

Une information sera faite à l'ensemble des salariés au cours de la semaine 8.

Toute information doit être remontée à Frédéric GRASSART en direct et sans aucune prise de risque de la part des salariés.

3. Congés payés : période de prise et ordre de départ avec avis consultatif

Rappel de notre accord concernant les congés payés du 02 juin 2006, notamment sur la période de prise de congé : du 01^{er} juin 2021 au 31 octobre 2021. Pour rappel, les salariés doivent prendre un congé d'au moins 12 jours ouvrables consécutifs sur cette période.

L'application systématique des règles actuelles peut paraître inéquitable pour les salariés ne faisant jamais parti des priorités définies. Les élus ont donc été consultés sur les propositions ci-dessous.

Proposition 1

Priorité 1 : besoins d'exploitation

Priorité 2 : salariés divorcés avec garde d'enfants imposés (enfants jusqu'à 16 ans)

Priorité 3 : les salariés en couple dans l'entreprise doivent avoir un congé principal simultanément (article L3141-15 du code du travail)

Priorité 4 : salariés dont l'entreprise du conjoint ferme à date précise

Priorité 5 : congés des assistantes maternelles pour les enfants gardés

Proposition 2

Priorité 1 : besoins d'exploitation

Priorité 2 : salariés divorcés avec garde d'enfants imposés (enfants jusqu'à 16 ans)

Priorité 3 : les salariés en couple dans l'entreprise doivent avoir un congé principal simultanément (article L3141-15 du code du travail)

~~Priorité 4 : salariés dont l'entreprise du conjoint ferme à date précise~~

Priorité 4 : congés des assistantes maternelles pour les enfants gardés

~~Priorité 6 : salariés qui n'ont pas été prioritaires l'année précédente quelles que soit les contraintes du conjoint (entreprise fermée ou contraintes organisationnelles de l'entreprise du conjoint)~~

Un temps de réflexion a été accordé aux élus afin qu'ils puissent consulter les salariés. Les résultats de ce sondage sont :

34 personnes souhaitent rester sur la proposition 1

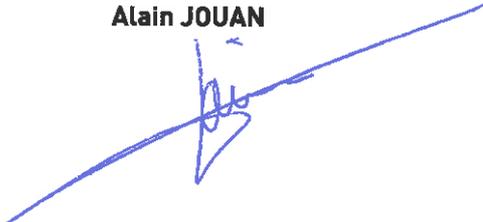
64 personnes souhaitent que la proposition 2 soit adoptée.

Le CSE reste sans avis sur ce sujet.

Dans ces conditions, la direction adopte les règles de la proposition 2 pour l'année 2021.

La séance est levée à 09h25.

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN



Le Président
Frédéric GRASSART



1er TRIMESTRE 2021

GRILLE CARISTE

Type de mouvement	Mvs / heure Ratio à 1	Ratio							
		0,90	1,00	1,10	1,15	1,20	1,25	1,30	1,45
Structure / Picking	11,4	10,3	11,4	12,5	13,1	13,7	14,3	14,8	16,5
Structure Tampon	18,7	16,8	18,7	20,6	21,5	22,4	23,4	24,3	27,1
Tampon / Picking	21,8	19,6	21,8	24,0	25,1	26,2	27,3	28,3	31,6
Qual / Picking	21,8	19,6	21,8	24,0	25,1	26,2	27,3	28,3	31,6
Montée / Descente	24,2	21,8	24,2	26,6	27,8	29,0	30,3	31,5	35,1

Ratio global	Montant prime
0,90	0 €
1,00	28 €
1,10	39 €
1,15	62 €
1,20	96 €
1,25	146 €
1,30	186 €
1,45	225 €

Calcul du ratio cariste basé sur le nombre d'heures travaillées et le nombre de mouvements réalisés par type

GRILLE PREPARATEUR

Atelier	Productivité pour ratio à 1	Ratio							
		0,80	0,85	0,90	1,00	1,05	1,10	1,20	1,25
Matériel 001 - 201	220	176	187	198	220	231	242	264	275
Zone sensible 002 - 202	300	240	255	270	300	315	330	360	375
Textile 005	315	252	268	284	315	331	347	378	394
Textile 205	285	228	242	257	285	299	314	342	356
Monocolis D05	206	165	175	185	206	216	227	247	258
Collis 007 - 207	500	400	425	450	500	525	550	600	625
Chaussure 008 - 208	130	104	111	117	130	137	143	156	163
OP 010	175	140	149	158	175	184	193	210	219
REA SPE 211	180	144	153	162	180	189	198	216	225
NIKE 012-112-D12	45	36	38	41	45	47	50	54	56

Ratio global	Montant prime
0,80	0 €
0,85	75 €
1,00	125 €
1,05	150 €
1,10	175 €
1,20	200 €
1,25	225 €

Calcul du ratio prepareur basé sur le nombre d'heures travaillées et le nombre de pièces préparées par atelier

